

COLLÈGE

Un projet pour l'avenir

La réforme du collège sera pédagogique. Leitmotiv des trois ministres qui se sont succédé depuis 2012. On peut souscrire à l'idée de la nécessité d'une rénovation pédagogique après des années de déshérence des politiques éducatives en collège. Mais cela ne doit pas être prétexte à éviter de poser les bonnes questions sur la réalité de l'investissement éducatif et sur les objectifs fixés à ces quatre années de scolarisation obligatoire.

Aujourd'hui le collège souffre, mais il reste un lieu d'espoir pour tous les jeunes qui quittent l'école primaire, un lieu d'investissement fort des personnels qui ne se résignent pas à l'échec scolaire, à l'impossibilité qu'ils ressentent trop souvent de pouvoir sortir hors de l'eau la tête de ceux qu'ils voient patauger.

Tout le monde le sait : aucune pratique pédagogique, aussi novatrice soit-elle, aucun programme scolaire, aussi bon soit-il, ne résoudre, à eux seuls, les problèmes du collège si la volonté politique de la reconstruction de la formation initiale et continue des personnels ne se traduit pas ensuite par une amélioration importante de leur accompagnement et des conditions d'exercice. Les pièges à éviter sont nombreux : bricoler autour de l'orientation sans revoir les procédures d'affectation, transformer l'évaluation des élèves pour acheter une forme de paix sociale en changeant le thermomètre, renvoyer les échecs à la seule responsabilité des personnels en instrumentalisant les demandes de marges de manœuvre locales pour imposer une autonomie des chefs d'établissement, plaquer sur le Collège le modèle de l'école primaire... Les pistes d'évolution existent, certaines sont explorées par le Conseil supérieur des programmes au grand dam des défenseurs du socle de 2005, d'autres peuvent émerger si le pouvoir politique a la sagesse et le courage de donner la parole aux personnels qui, depuis des années, ont empêché le bateau de sombrer.

Cette publication a pour objectif, au-delà du bilan, de donner les axes principaux du projet du SNES-FSU pour le collège. Bonne lecture.

Roland Hubert, cosecrétaire général du SNES-FSU
Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe

Accès à la rubrique Collège

Accès syndiqués et militants

L'actualité

Accès aux dossiers

Connaître le SNES-FSU

Les publications du SNES-FSU



Sommaire

Un besoin de perspectives

Des conditions d'études et d'enseignement dégradées	4
Une obsession managériale	4
Programmes de 2008 : à revoir	5

Lutter contre les inégalités

Carte scolaire et ségrégation sociale.....	6
Socle de 2005 et inégalités scolaires	7

La culture commune, de l'ambition pour tous

Des programmes conçus en cohérence.....	8
Des disciplines qui ont du sens	9
Un nouveau socle... de culture commune	9

Évaluer, pour faire réussir

Clarifier les objectifs	10
Repenser le DNB et l'évaluation certificative	11
Évaluer le système	11

L'unité nécessaire du Second degré

Vers une école du socle ?.....	12
Pour une liaison Troisième/Seconde	13

Structurer les apprentissages

Les horaires hebdomadaires, des repères	14
La prévention des difficultés : d'abord au sein de la classe.....	14

Une réforme pédagogique ?

Enseignement adapté ou différencié ?	16
Les élèves en situation de handicap, les non-francophones	16
L'avenir de l'enseignement « adapté » ?	17

Éducation prioritaire, renouer avec l'ambition

Dévoilement et creusement des écarts.....	18
Vers une refondation ?	18

Une orientation réussie

Un enjeu individuel	20
Un enjeu social	21

Le travail en équipe

Le suivi des élèves	22
La vie scolaire.....	22

Bulletin de syndicalisation.....

24

Un besoin de perspec

Difficultés d'exercice du métier, alourdissement de la charge de travail, pressions hiérarchiques, sont trop souvent le quotidien des personnels. Leur engagement professionnel reste le dernier rempart contre l'accroissement des difficultés scolaires et le creusement des écarts de réussite des élèves. Il est temps que le collège soit au cœur de la politique éducative.

DES CONDITIONS D'ÉTUDES ET D'ENSEIGNEMENT DÉGRADÉES

Les conditions d'exercice se sont nettement dégradées : le taux d'encadrement n'a cessé de régresser en France entre 1999 et 2010, alors qu'il s'est amélioré dans les autres pays de l'OCDE. Les effectifs par classe croissent d'année en année et battent des records : près des deux tiers des classes (63,6 %) comptent 25 élèves ou plus ; pire, près d'une classe sur dix atteint ou dépasse 30 élèves. Le nombre moyen d'élèves par classe est ainsi passé de 24,1 en 2004 à 25,3 à la rentrée 2013. En outre, la réduction régulière des moyens amenuise les possibilités de travail en groupe.

UNE OBSESSION MANAGÉRIALE

Les pressions de plus en plus fortes de l'admini-

nistration sur les personnels conduisent à un alourdissement du temps et de la charge de travail et à une tendance à décentrer le métier, voire à le dénaturer. Les missions se sont multipliées et ont conduit à une confusion avec celles d'autres personnels, comme l'entretien d'orientation pour les élèves de Troisième. Les réunions de tous ordres, imposées et non rémunérées, n'ont cessé de se développer. Même sur l'évaluation des élèves, le poids de la hiérarchie s'est considérablement accentué, par exemple pour l'épreuve locale d'histoire des arts.

Par ailleurs, des dispositifs comme l'EIST (Enseignement intégré de sciences et de technologie) nient la qualification disciplinaire et visent à remettre en cause par ce biais la structuration du collège par les disciplines.

Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	moins de 25 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves/ classe
Sixième	39,5	51,8	8,4	0,2	0,1	100,0	32 224	25,0
Cinquième	33,4	56,7	9,7	0,2	0,0	100,0	31 540	25,6
Quatrième	33,5	55,6	10,6	0,3	0,0	100,0	31 604	25,6
Troisième	40,9	50,4	8,5	0,2	0,0	100,0	31 481	24,9
Total Sixième à Troisième	36,9	53,6	9,3	0,2	0,0	100,0	126 849	25,3

Source : RERS 2014 (Repères et références statistiques)

PROGRAMMES DE 2008 : À REVOIR

La Loi Fillon de 2005 ne pensant pas le collège comme devant préparer tous les jeunes à des poursuites d'études, les programmes ont été réécrits « à la lumière du socle », dans une logique de renoncement.

Certains (mathématiques, sciences physiques) sont en deux parties : une partie socle, pour tous, et une partie plus ambitieuse pour les élèves dont on pense qu'ils pourront continuer leurs études au-delà de 16 ans, dans une logique de renoncement qui entérine les inégalités sociales au lieu de les combattre.

D'autres programmes ont conduit à une transformation radicale de la discipline (technologie), mis les savoirs au service de l'acquisition de compétences (éducation musicale, langues vivantes), l'accent sur des normes et des repères (histoire-géographie, lettres). Les parties de programmes qui s'appuyaient sur la recherche documentaire ont été réduites.

LA QUESTION PÉDAGOGIQUE EST AU CŒUR DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

LE SNES-FSU SE BAT POUR LE RESPECT DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

LE POINT DE VUE DU SNES-FSU

Le débat sur la refondation de l'été 2012 a permis d'acter que le collège est le révélateur d'une difficulté scolaire qui se construit lors des premières années d'école. La loi de refondation de l'école en a pris acte avec la « priorité au premier degré ».

Ce n'est donc pas l'organisation du collège qui, seule, fabrique de l'échec, mais pour autant, elle ne le réduit pas.

Pour ouvrir des perspectives et redonner du souffle au collège, le chantier qui s'ouvre doit traiter de nombreuses questions : la mixité sociale et scolaire, la politique de la carte scolaire et celle de l'éducation prioritaire, les options et leur carte, les moyens d'enseignements, les contenus et les pratiques, l'interdisciplinarité, les modalités d'évaluation des acquis des élèves, le traitement des grandes et durables difficultés scolaires (SEPGA, EREA), l'inclusion des élèves en situation de handicap...

Lutter contre les inég

Toutes les études le montrent, la France est l'un des pays où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale, et les inégalités scolaires se sont creusées au cours de la dernière décennie. Elles se construisent très tôt dans la scolarité, dès le début de l'école primaire. Le défi du collège est de les réduire ! Or les mesures prises de 2007 à 2012 ont davantage dégradé la situation qu'elles ne l'ont améliorée. Ces politiques libérales de dérégulation ont fait le jeu de l'individualisme : internats d'excellence pour les élèves dits « méritants », possibilité d'évitement de leur établissement de secteur pour les familles choisissant certaines options...

CARTE SCOLAIRE ET SÉGRÉGATION SOCIALE

L'assouplissement de la carte scolaire en 2007 a accentué la ségrégation sociale, à l'instar de toutes les expériences menées à l'étranger. Donnant aux parents l'opportunité d'éviter les établissements qu'ils jugeaient ne pas convenir à leurs enfants, au profit d'établissements plus attractifs, elle a accentué les inégalités. L'assouplissement a en outre entraîné une mise en concurrence des établissements, chacun cherchant à attirer les élèves en proposant certaines options (langues rares, option artistique, etc.) et en créant à l'intérieur des établissements des filières de ségrégation scolaire, et au final sociale. Cette dérive a en quelque sorte été adoubee par la loi Fillon autorisant diverses expérimentations en ce sens. Dans les collèges ÉCLAIR (École

AVOIR LA MÊME
AMBITION
POUR TOUS
LES ÉLÈVES

LE SNES-FSU LUTTE
POUR LA DÉMOCRATISATION
DU SECOND DEGRÉ



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

collège ambition innovation réussite) de l'éducation prioritaire, les PPRE, les « groupes de besoin », les classes à projet ont conduit inévitablement à répartir les élèves en fonction de leur réussite scolaire.

SOCLE DE 2005 ET INÉGALITÉS SCOLAIRES

Avec le socle commun version 2005, et sa double

prescription socle / programmes, la loi Fillon a instauré un contenu éducatif appauvri pour certains élèves. Ainsi l'objectif cible à atteindre pour les élèves en ÉCLAIR était celui du socle et non celui des programmes. Le livret de compétences censé valider ce socle a tenté de forcer la mise en place d'un enseignement axé sur l'acquisition de microcompétences, souvent utilitaristes, dans un cadre visant à affaiblir les disciplines scolaires au nom de la transversalité.

La mise en œuvre de cette usine à gaz a fait perdre un temps précieux à la communauté éducative, les enseignants étant sommés par leurs hiérarchies de mettre en place un système d'évaluation complexe et chronophage sans constater d'amélioration des acquis des élèves.



© Daniel Maunoury

LE POINT DE VUE DU SNES-FSU

TRAVAILLER À LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE DES COLLÈGES EST UNE URGENCE

La question de la carte scolaire ne peut être posée qu'en lien étroit avec la considérable aggravation des inégalités sociales et territoriales de ces dernières années et nécessite d'interroger la place de l'enseignement privé. Ni supprimée, ni « assouplie », la carte scolaire doit être « améliorée », notamment pour limiter les contournements que l'administration a laissé se multiplier quand elle ne les a pas encouragés.

Les collèges de l'éducation prioritaire qui réussissent sont ceux qui mettent en œuvre une centration sur les apprentissages dans la classe en maintenant exigence et ambition ; à l'inverse, le développement des activités périphériques, sans lien avec les apprentissages dans la classe et qui en rabattent sur les exigences, entretient l'échec. Cet exemple montre qu'il est possible de prendre en charge la mixité sociale et scolaire dans tous les collèges en travaillant aux programmes, aux méthodes et aux pratiques d'apprentissages disciplinaires, ainsi qu'à leur diversification.

La culture commune, de l'ambition pour to

Le SNES et la FSU développent le concept de culture commune qui part de l'idée que tous les jeunes sont capables d'entrer dans les apprentissages. Il leur faut pour cela une culture large, ouverte, diversifiée, qui structure les connaissances, permet la maîtrise des langages, le raisonnement, le questionnement, l'expérimentation, l'argumentation, favorisant le développement de l'esprit critique et de la créativité, et intégrant davantage qu'aujourd'hui des éléments de culture artistique, technologique et professionnelle.

DES PROGRAMMES CONÇUS EN COHÉRENCE

Les programmes doivent décliner concrètement la culture commune, avec l'objectif de permettre davantage de liens entre les disciplines afin de donner plus de cohérence à la formation scolaire globale des jeunes.

C'est dans ce cadre que peut se construire progres-

sivement une interdisciplinarité pensée en amont (et non plaquée *a posteriori* comme dans le cas des thèmes de convergence), par le repérage d'objets communs d'études, moyen de permettre aux jeunes d'appréhender la cohérence de ce qui leur est enseigné. S'appuyant sur les programmes disciplinaires, cette interdisciplinarité pourrait aboutir en Troisième et Seconde à un premier travail pluri ou interdisciplinaire de recherche, sur un horaire identifié, en lien avec les professeurs documentalistes.

DES DISCIPLINES QUI ONT DU SENS

Depuis une vingtaine d'années on assiste à un tir de barrage contre les disciplines scolaires : cloisonnées, se contentant d'empiler des connaissances, elles ne permettraient pas une vision globale du système et de l'élève. Ainsi, certains estiment qu'il faudrait des enseignants polyvalents (sur le modèle de l'EIST en Sixième par exemple) ou n'évaluer que des compétences, notamment transversales. Or aucune étude n'a jamais montré que la polyvalence des enseignements permettait de mieux faire réussir les collégiens, et la recherche montre que la déconnexion entre connaissances et compétences n'a aucune pertinence, les deux se nourrissant l'une l'autre.

**CHAQUE DISCIPLINE
APPORTE SA
CONTRIBUTION À LA
CULTURE COMMUNE**

POUR LE SNES-FSU,
LES ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES
NE SONT PAS SOLUBLES DANS
LE SOCLE. ILS SONT INDISPENSABLES
POUR STRUCTURER LA PENSÉE ET
LES APPRENTISSAGES



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Pour le SNES-FSU, l'organisation des savoirs en disciplines scolaires constituées est essentielle, et il est indispensable de donner aux enseignants, qui en maîtrisent les contenus, une formation didactique de haut niveau.

UN NOUVEAU SOCLE... DE CULTURE COMMUNE

Pour le SNES-FSU, qui n'est pas demandeur d'un socle, le projet du Conseil supérieur des programmes, mis en consultation auprès des personnels en octobre, est une bonne base de travail qui peut permettre d'en finir avec le socle de 2005 et son LPC : inscrit dans la perspective de la poursuite de la scolarité au-delà du collège, il ne se présente plus comme un sous-ensemble



© Clément Martin

des programmes, mais comme un cadre permettant l'écriture de nouveaux programmes, plus cohérents entre disciplines.

Le projet est perfectible. Il reste peu clair sur l'évaluation, et sur l'articulation entre les domaines de formation proposés qui définissent une partition contestable de l'ensemble de ce qui doit être enseigné.

LES REVENDICATIONS DU SNES-FSU

Le SNES-FSU défend l'idée d'une structuration disciplinaire du second degré mettant en cohérence les disciplines, et cela de la Sixième à la Terminale, tout en travaillant les articulations école - collège - lycée.

Dans le cadre des programmes par cycles imposés par la loi, le SNES-FSU demande :

- la mise en place de repères annuels forts ;
- la définition d'objets d'études communs dans plusieurs disciplines permettant de travailler en pluri ou interdisciplinarité.

La redéfinition des programmes du collège ne doit pas être confisquée par quelques experts. Leur écriture doit être confiée à des groupes pluriels comprenant notamment des enseignants en exercice. La profession doit être systématiquement consultée. Le SNES-FSU a fait un bilan des programmes de 2008 et portera des pistes de propositions pour de nouveaux programmes auprès du Conseil supérieur des programmes.

Évaluer, pour faire ré

Alors qu'elles devraient s'inscrire dans un projet démocratique visant à la réussite de tous, l'évaluation des élèves et celle du système scolaire sont l'objet d'instrumentalisations à visées démagogiques ou de tri élitiste. Omniprésentes, elles ne sont pas suffisamment différenciées et l'urgence est de clarifier les différents objectifs : évaluation individuelle des acquis des élèves, évaluation des établissements et du système dans le cadre de la nécessité pour le service public d'éducation de « rendre des comptes » sur son fonctionnement comme sur ses résultats.

CLARIFIER LES OBJECTIFS

L'évaluation formative doit trouver sa place naturelle dans le quotidien des classes au service de la réussite de chacun. Elle doit être distinguée de l'évaluation bilan ou certificative, photographie des acquis à un moment donné, qui est utile pour le dialogue avec les élèves et leur famille dans la construction du parcours scolaire et de formation de chaque jeune.

Ainsi pour le collège, dont la finalité ne peut être de « trier » les élèves, le débat doit surtout porter sur les modalités d'une évaluation formative totalement intégrée dans les pratiques pédagogiques des enseignants, au service de la réussite des

élèves. Ce sont les équipes pédagogiques qui, dans le cadre de leur liberté pédagogique, sont en mesure de trouver les meilleures modalités (évaluation chiffrée, littérale, mixte...), dans l'objectif notamment d'éviter le piège des stigmatisations, de la spirale du manque de confiance et de la perte de l'estime de soi.

REPENSER LE DNB ET L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE

La certification de l'acquisition d'une culture commune en termes de connaissances et compétences repérées par les programmes doit être repensée. Fragilisé dans son caractère national

par des réformes successives, l'actuel brevet des collèges (DNB) est illisible et doit être repensé dans le cadre de l'articulation Troisième/Seconde et de l'accès à l'une des trois voies du lycée. Il ne peut être un simple examen de fin de scolarité obligatoire validant le minimum. Les modalités des épreuves doivent permettre à l'élève de mieux exercer son esprit critique et sa réflexion, et une réflexion doit être menée sur les modalités de prise en compte des savoirs et



© Colours-pict/Fotolia.com

compétences développés dans le cadre de la vie scolaire.

ÉVALUER LE SYSTÈME

Le nouveau CNESCO (Conseil national de l'évaluation du système scolaire) est chargé d'émettre des propositions sur l'évaluation du système pour fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des politiques publiques d'éducation et de formation.

Cette évaluation ne doit pas se confondre avec les autres types évoqués ci-dessus, elle doit être transparente, sur des critères reconnus par la communauté éducative et ne pas déboucher sur des formes de mise en concurrence des établissements ou des personnels comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

PENSER QU'IL SUFFIT DE SUPPRIMER LES NOTES POUR RÉDUIRE L'ÉCHEC SCOLAIRE....

LE SNES-FSU SE BAT POUR UNE ÉVALUATION QUI PRENNE EN COMPTE LES PROGRÈS DES ÉLÈVES SANS DÉMAGOGIE ET POUR LE MAINTIEN DES DIPLÔMES



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

Évaluer c'est porter un regard professionnel sur le travail de l'élève et trouver les ressources pédagogiques pour le faire progresser. Bien sûr l'évaluation doit être bienveillante (au sens où elle valorise les progrès), mais sans démagogie. Pour le SNES-FSU, elle doit surtout gagner en transparence afin d'être mieux comprise par les élèves et leurs familles, ses formes et ses modalités devant être au service des apprentissages.

Il est aussi nécessaire de revoir la nature et les modalités du DNB et des procédures d'orientation : réflexion sur la notion de compensation entre les résultats obtenus dans les différents champs enseignés ; nature des épreuves qui doivent vérifier les connaissances acquises mais aussi la capacité à les mettre en œuvre dans diverses situations...

Le SNES-FSU est enfin opposé à tout livret de compétences, et à tout ce qui relève de l'évaluation de la personne ou des activités en dehors de l'école.

L'unité nécessaire du

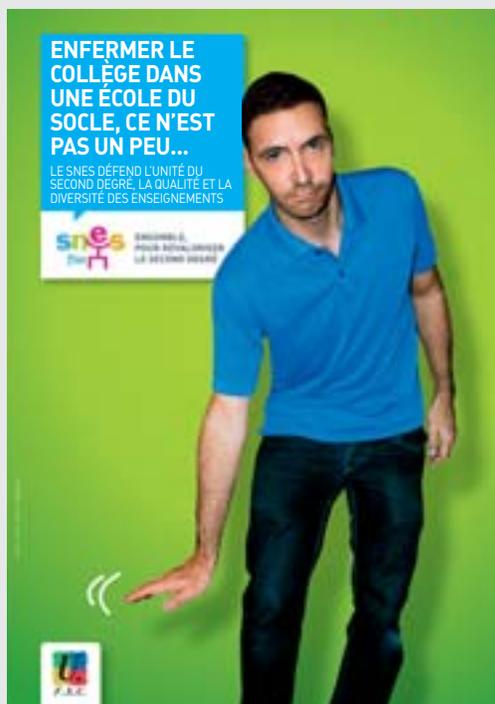
La scolarité est constituée d'étapes successives qui marquent autant de ruptures. L'entrée au collège doit permettre aux élèves de se confronter à une nouvelle organisation de l'espace et du temps, et à une nouvelle étape dans les apprentissages pour accéder aux démarches cognitives du second degré. Le collège constitue ainsi une étape essentielle pour la démocratisation du système éducatif.

VERS UNE ÉCOLE DU SOCLE ?

Certains instrumentalisent la rupture entre l'école et le collège pour promouvoir l'idée d'une école du socle qui réunirait école et collège. Ce dernier ne serait plus alors le premier cycle de l'enseignement secondaire, mais une école primaire supérieure coupée du lycée.

Or, la difficulté scolaire, qui concerne un élève sur cinq, ne naît pas uniquement à l'entrée en Sixième ou au cours du collège ; elle prend aussi ses racines dans le premier degré mais se révèle plus aiguë face aux nouvelles exigences du second degré. La loi de refondation de l'école ne tranche pas en faveur d'un bloc école/collège, mais les premiers textes d'application semblent en installer les fondations.

La Sixième se retrouve de fait comme la fin de la scolarité du premier degré, étant placée dans un cycle déséquilibré CM1/CM2/Sixième et non dans un cycle de « transition » qui aurait pu regrouper CM2 et Sixième. De même, le décret définissant la composition et les modalités de fonctionnement



du conseil école-collège laisse ouvert le risque d'une mise en place progressive de l'École du socle, en installant un continuum structurel qui

Plusieurs enseignants, ce n'est pas une difficulté en soi !

« L'enquête conduite dans le réseau d'écoles et de collèges de la circonscription de Toulon 2 auprès de 120 élèves a montré que les élèves de collège apprécient d'avoir des enseignants multiples au sortir de l'école élémentaire, que la succession d'interlocuteurs n'est pas identifiée comme un problème mais que la variabilité des attentes, des langages et des pratiques est considérée, même par les élèves qui réussissent, comme un obstacle majeur. »

La mise en place des conseils école-collège, rapport de l'Inspection générale, mai 2014.

second degré

primariserait le collège avec des effets majeurs sur les conditions de service des personnels.

POUR UNE LIAISON TROISIÈME / SECONDE

La loi de refondation de 2013 marque une rupture avec la loi Fillon de 2005 en ajoutant une dimension culturelle au nouveau socle qui « doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté » (art. L.122-1-1). Pourtant, avec les nouveaux cycles qui la placent comme fin de scolarité obligatoire, la Troisième devient essentiellement tournée vers son amont (un cycle Cinquième/Quatrième/Troisième) et non vers la Seconde (générale, technologique et professionnelle). Or, la liaison collège-lycée revêt une importance capitale pour permettre à tous les élèves une poursuite d'études dans de bonnes conditions.

CONSEIL ÉCOLE-COLLÈGE

INSTRUMENT POUR IMPOSER L'ÉCOLE DU SOCLE ?

Présidé conjointement par le principal et l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN), il se réunit au moins deux fois par an pour établir un « programme d'actions » et leur évaluation. Un rapport de l'Inspection Générale note certaines « difficultés » : trouver des créneaux communs, l'absence de budget pour indemniser les déplacements, mais aussi la « complexité administrative dans les échanges de service ». Il préconise donc de lever les facteurs de « blocage » : se contenter d'une présentation au CA, pour avis, et « faciliter la mise en œuvre des échanges de service ». Le SNES-FSU récuse ce dispositif, outil administratif pour imposer une forme de primarisation du collège.

LE SNES-FSU REVENDIQUE

Il faut améliorer l'articulation entre premier et second degrés, dans le respect des spécificités de chacun de ces deux ordres d'enseignement : à l'opposé de toute forme de prolongation du premier degré, l'objectif est de permettre de donner à tous, par l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge en classe de Sixième, les moyens de vivre cette transition qui peut être redoutable, en particulier pour tous ceux qui éprouaient des difficultés avant leur entrée au collège. Cela nécessite, pour les personnels, une meilleure connaissance réciproque des contenus et des pratiques.

La liaison Troisième/Seconde (générale, technologique et professionnelle) doit aussi être renforcée pour permettre à tous les élèves des poursuites d'études réussies dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, en travaillant particulièrement l'articulation des programmes et des pratiques. La Troisième a un rôle essentiel à jouer en préparant les choix d'orientation vers les trois voies du lycée.

Structurer les appren

Démocratiser le collège, installer tous les élèves dans des apprentissages réussis, prévenir le décrochage scolaire, cela nécessite que l'organisation interne (dédoublings, projets, etc.) ne soit pas sans cesse remise en cause, et donc la garantie pour les collèges de moyens pérennes, de temps pour le travail en équipe, d'équipes stables et bien formées. Le rituel de la classe permet alors aux élèves de s'approprier des savoirs déstabilisants.

LES HORAIRES HEBDOMADAIRES, DES REPÈRES

Avec 830 à 940 heures par an selon les âges, les horaires des collégiens sont seulement « un peu au-dessus de la moyenne européenne », contrairement à l'idée reçue, du fait notamment de la prise en charge par

le collège de l'EPS et des enseignements artistiques. Facteur d'égalité, le principe même d'un ancrage des enseignements dans le cadre de programmes nationaux est primordial. La grille hebdomadaire permet de rythmer le temps,

pour réussir une appropriation progressive et régulière des savoirs, pour structurer le travail personnel. Et cela est encore plus vrai pour les enfants des milieux sociaux les plus paupérisés qui sont aussi les plus démunis dans ce domaine.

De même, il est indispensable de penser des rythmes scolaires permettant d'assurer

EMPIILER LES DISPOSITIFS HORS LA CLASSE ?

POUR LE SNES-FSU, LA CLASSE EST CENTRALE, L'ENSEIGNEMENT DOIT ÊTRE AU CŒUR DES RÉFORMES



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

une scolarité équilibrée et réussie en collège. Cela passe par l'alternance des formes de travail et des activités pédagogiques, des activités culturelles diverses, le maintien de la libération du mercredi après-midi, notamment pour le sport scolaire, etc.

LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS : D'ABORD AU SEIN DE LA CLASSE

L'échec au collège se traduit le plus souvent par le décrochage à l'arrivée en lycée (environ 12 % d'une classe d'âge). Au fil des années, de nombreux dispositifs se sont empilés pour prendre en charge la difficulté scolaire. Sont actuellement en place

tissages

les PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative), jamais clairement financés ; l'aide au travail personnel en Sixième (ATP), à géométrie variable ; l'accompagnement éducatif hors temps scolaire pour les élèves volontaires, au financement de plus en plus réduit. En parallèle, le redoublement, globalement inefficace, se fait plus rare sous une pression plus budgétaire que pédagogique, sans que soient mises en place des solutions de substitution.

La recherche montre que c'est par une prise en charge adaptée au sein du groupe classe que l'ensemble des élèves progresse le mieux, en particulier quand il est possible de les faire travailler en coopération, ce qui demande du temps et de la formation.



© Daniel Maunoury

LES REVENDICATIONS DU SNES-FSU

Le SNES-FSU n'estime pas nécessaire de révolutionner de fond en comble le fonctionnement du collège. Quelques mesures simples pourraient être prises :

- allonger la durée de certaines séquences d'enseignement afin que les activités soient moins fragmentées ;
- garantir les horaires disciplinaires par des grilles nationales en abondant sensiblement les horaires professeur pour permettre le travail en groupe, mais aussi parce que des horaires insuffisants au regard des attendus accroissent le travail personnel de l'élève, le laissant seul face aux difficultés, renforçant ainsi les inégalités ;
- favoriser la valorisation des réussites et la coopération entre élèves pour permettre à tous d'entrer dans les apprentissages, qui se font « dans et par le groupe ».

Il est aussi nécessaire de renforcer la formation pédagogique et didactique initiale et continue, de façon à ce que les professeurs puissent diversifier les approches en fonction de leurs objectifs du moment et des besoins des élèves.

Une réforme pédagogique

La loi de refondation de 2013 reprend à son compte la notion anglo-saxonne d'inclusion. Concernant historiquement en France les élèves à besoins éducatifs particuliers (situation de handicap, étendue ensuite aux élèves non francophones), les projets actuels entretiennent la confusion entre enseignement « adapté » et « différencié ». Il s'agirait maintenant de s'adresser, en classe ordinaire, à chaque élève selon son profil particulier. Ce serait l'un des principaux volets pédagogiques de la réforme du collège, avec les programmes et l'évaluation.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ OU DIFFÉRENCIÉ ?

Au collège, l'enseignement « adapté » vise des objectifs scolaires différents de la classe ordinaire. De par leurs difficultés scolaires « graves et persistantes », quelles qu'en soient les causes, les élèves qui en ressortent sont préparés au Certificat de formation générale, les contenus d'enseignement étant « adaptés ».

La « différenciation » de l'enseignement s'entend comme une adaptation des méthodes, des supports et des outils aux besoins particuliers des élèves. Il s'agira par exemple de tiers-temps, de documents numériques et non papier pour des élèves dyslexiques, l'objectif restant le brevet des collèges.

INDIVIDUALISER LES APPRENTISSAGES ?

POUR LE SNES-FSU,
C'EST PAR LE TRAVAIL
COLLECTIF QUE CHACUN
PROGRESSE LE MIEUX



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP, LES NON-FRANCOPHONES

La loi de 2005 a posé le principe d'une scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire, la scolarisation en milieu spécialisé étant l'exception. Ces élèves ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire du collège au niveau mentionné dans leur Projet personnel de scolarisation (PPS). Mais ceux pour lesquels des « modalités adaptées » sont nécessaires peuvent être regroupés au sein de l'Ulis et encadrés par l'enseignant coordonnateur. Les UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) ont été mises en place à la

que ?

rentrée 2012 sur le même modèle. Les pressions sont fortes pour que ces élèves, quelle que soit leur situation antérieure, intègrent le plus vite possible les classes ordinaires.

L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT « ADAPTÉ » ?

La question de l'inclusion se pose désormais aussi pour les Segpa (Sections d'enseignement général et professionnel adapté) que le ministère envisage à la fois de repousser à la fin de la Sixième et de transformer en dispositif inclusif sur le modèle des Ulis. Les élèves de Segpa seraient ainsi « inclus » dans les classes ordinaires du collège pour un certain nombre d'enseignements. Dans cette optique, la formation spécialisée, qui distingue handicap et adaptation, devrait être décloisonnée.

INCLUSION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

« Il s'agit de transformer les systèmes éducatifs et les écoles afin de les rendre capables de répondre à la variété des besoins d'apprentissage des élèves et à la diversité des publics accueillis. Dans cette optique, ce n'est plus l'élève ou le groupe d'élèves qui doit s'adapter à l'école et à l'enseignement disponibles, ce sont les écoles et l'enseignement qui s'ajustent aux besoins de chaque élève, quelles que soient les différences dues à l'origine sociale et culturelle ou aux caractéristiques individuelles que sont les motivations, les capacités et les rythmes d'apprentissage. » Rapport annuel des Inspections générales, 2009

L'AVIS DU SNES-FSU

DIVERSIFIER LES MODES DE SCOLARISATION ET D'APPRENTISSAGE

Le développement effréné de l'inclusion sans distinguer clairement la situation des élèves, de surcroît dans un contexte où les conditions d'études et de travail au collège sont difficiles, conduit à ajouter de la difficulté à la difficulté. Pour les personnels, mais aussi pour les élèves eux-mêmes qui ne trouvent plus un cadre propice pour entrer au mieux dans les apprentissages.

Le maintien des Segpa est nécessaire, dès la Sixième.

L'École doit être à l'écoute des situations particulières des élèves, mais la différenciation érigée en principe organisateur conduirait à individualiser et creuser les inégalités entre les élèves, tout en alourdissant inutilement la charge de travail. Il faut privilégier la construction collective des apprentissages en favorisant par exemple la coopération entre les élèves, et mettre en place des pratiques pédagogiques diversifiées permettant de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages.

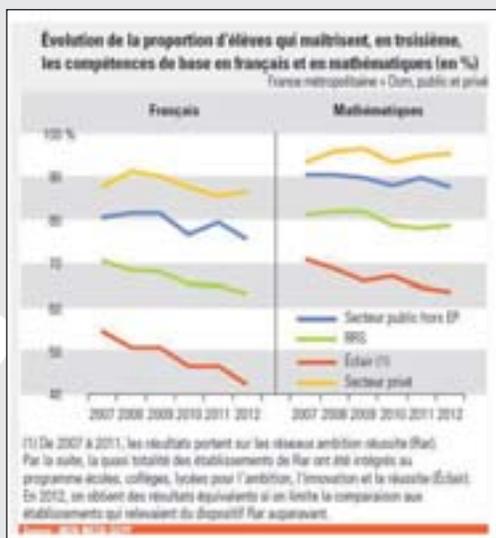
Éducation prioritaire : renouer avec l'ambitio

La volonté de maintenir sur l'ensemble du territoire l'idéal de justice et d'égalité dans l'accès aux savoirs et aux qualifications avait conduit à la mise en place de l'éducation prioritaire en 1982. Après le dévoiement engagé depuis 2006 pour constituer une école spécifique pour les plus démunis, il ne reste plus grand-chose de cet idéal. Les très fortes inégalités scolaires qui n'ont cessé de se creuser depuis cette période marquent rudement la France et imposent une réponse forte et ambitieuse à la hauteur des enjeux.

DÉVOIEMENT ET CREUSEMENT DES ÉCARTS

L'éducation prioritaire a été une politique « opératoire », puisqu'elle a réussi à maintenir les écarts de réussite de 1982 à 2003 malgré une forte dégradation économique et sociale. Mais ces écarts se sont fortement accrus depuis, comme en attestent toutes les études tant nationales qu'internationales. La France apparaît ainsi comme l'un des pays où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale. Entre 2003 et 2009, le score moyen dans la maîtrise des compétences générales en fin de Troisième a baissé de 12 points en même temps que la part des élèves les plus faibles est passée de 3,9 % à 8,7 %.

Cette aggravation correspond à la mise en place des Réseaux ambition réussite (RAR) puis des ÉCLAIR (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) ainsi qu'à la possibilité de déroger à la carte scolaire pour les meilleurs élèves. Dans les établissements des quartiers populaires, de plus en plus paupérisés et ghettosés, les ambitions ont été réduites au seul socle de 2005 tandis que les autres élèves pouvaient accéder à l'ensemble de la culture scolaire, institutionnalisant ainsi les inégalités.



VERS UNE REFONDATION ?

Conformément aux engagements pris lors de l'élaboration de la loi de refondation de 2013, le ministère a engagé une réforme de l'éducation prioritaire : nouveaux critères, nouvelle carte, et pour les établissements les plus en difficulté, nouveau label : REP+, avec reconnaissance de la difficulté d'exercice (revalorisation des primes) et du temps consacré au travail en équipe (pondération des heures d'enseignement). Ce



© Daniel Maunoury

dernier point implique de laisser aux équipes la maîtrise de l'organisation de leur travail collectif, ce que certains chefs d'établissement et inspecteurs ont du mal à accepter. Le détail de la carte

des REP et des REP+ sera connu en janvier prochain. Les établissements qui en sortiraient seront accompagnés pendant trois ans selon des modalités restant à préciser.

LE SNES-FSU REVENDIQUE

La relance de l'éducation prioritaire doit être fondée sur le principe que tous les élèves peuvent réussir et doit renouer avec l'ambition généreuse qui consistait à « donner plus à ceux qui ont moins », en renforçant l'École dans les zones et les quartiers les plus défavorisés. L'éducation prioritaire ne doit pas constituer une école à part où régneraient les dérogations de tous ordres aux règles communes.

Le SNES-FSU a fortement pesé pour que la « refondation » maintienne un périmètre équivalent à l'actuel avec 350 REP+ et 782 REP à la rentrée 2015. Il a porté tout au long de la concertation les propositions que les personnels ont exprimées, notamment :

- une carte qui réponde à tous les établissements qui doivent être soutenus à la hauteur de leurs besoins, fondée sur des critères transparents ;
- un plan de formation initiale et continue en faveur des personnels ;
- du temps libéré pour permettre le travail collectif des équipes ;
- des personnels mieux reconnus avec une indemnité revalorisée ;
- le maintien des lycées dans l'éducation prioritaire, de façon à assurer la réussite de la poursuite des études.

Une orientation réussie

Le collège est le dernier segment de la scolarité commune à toute une génération. La loi de refondation a encore accentué cette situation en refusant de traiter l'articulation avec les trois voies du lycée. Les collégiens doivent donc construire ce que sera pour eux « l'après-collège » avec toutes les conséquences sur leur avenir personnel, social et professionnel, tout en entrant dans l'adolescence. L'orientation scolaire est au cœur de ces problématiques et doit participer pleinement à la réussite scolaire de tous.

UN ENJEU INDIVIDUEL

Le passage au collège est aussi le début d'une nouvelle période de la vie qui conjugue sortie de l'enfance, obligation de réfléchir aux premiers choix qui peuvent engager l'avenir et découverte de nouvelles disciplines,

de nouvelles façons d'apprendre et de nouvelles exigences intellectuelles. L'estime de soi et le rapport au monde et à « l'Autre » conditionnent largement le rapport aux savoirs et à la culture scolaire,

avec tous les biais sociaux à l'œuvre dans la persistance des inégalités scolaires.

L'orientation scolaire ne peut se réduire à la « découverte du monde professionnel » sous peine de n'être, au final, que le levier d'acceptation de la reproduction sociale. En effet, paradoxalement, plus un jeune est en difficulté scolaire et plus il est sommé de se déterminer, alors que nombre de portes se ferment à lui et que sa projection dans l'avenir est difficile. L'action des Conseillers d'orientation

ORIENTATION SOUmise À L'EMPLOI LOCAL ?

LE SNES-FSU DÉFEND LE DROIT
DES COLLÉGIENS À CONSTRUIRE
LEUR PROJET ACCOMPAGNÉS
PAR DES PERSONNELS FORMÉS



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

psychologues (CO-Psy), en liaison avec le professeur principal, l'équipe pédagogique et l'équipe éducative, est donc centrale. C'est tout l'enjeu du Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP), mis en place par la loi d'orientation, et du dialogue avec les familles : leur donner les moyens d'articuler découverte du monde professionnel avec découverte de soi, construction de l'ambition avec connaissance des exigences des parcours de formation envisagés.

UN ENJEU SOCIAL

La conception de l'orientation scolaire est liée à celle du second degré et à la démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications. À ce titre, elle est aussi un enjeu social. Considérer, comme le fait la loi de refondation, que la scolarité obligatoire s'arrête aux portes du lycée risque de placer les élèves les plus défavorisés dans des impasses scolaires et sociales, justifiant, pour eux, une orientation scolaire tournée vers l'insertion sociale et professionnelle immédiate. C'est cette conception que le SNES-FSU a combattue dans les débats autour de la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

© Djamaï/Fotolia.com



L'ANALYSE DU SNES-FSU

L'orientation scolaire doit être au service de la réussite scolaire de tous. Les Conseillers d'orientation psychologues en sont les maîtres d'œuvre dans un travail d'équipe pluriprofessionnelle.

Le SNES, avec la FSU, porte le projet d'une cohérence de l'ensemble du second degré qui passe par une articulation Troisième/Seconde repensée pour dégager le collège de la pression d'un choix précoce d'orientation qui lèse majoritairement les plus défavorisés et entérine les inégalités sociales.

Une telle conception nécessite la mise en place d'une approche différente de l'orientation scolaire au collège, dont l'objectif doit être une construction progressive d'un projet de formation. Ce dernier doit se fonder sur l'analyse des résultats scolaires, bien entendu, mais aussi sur un travail régulier avec le collégien qui doit apprendre à se projeter dans l'avenir, d'une part et, d'autre part, sur un dialogue avec les familles.

La réflexion sur l'évaluation des élèves (voir page 10) doit intégrer ces dimensions, sans s'y limiter.

Travailler en équipe

Le bon déroulement de la scolarité au collège repose sur un travail d'équipe : professeurs, CPE et assistants d'éducation, personnels médicaux sociaux, conseillers d'orientation psychologues, personnels administratifs, d'entretien et de direction... qui œuvrent tous au quotidien pour la réussite de tous les élèves. L'enjeu reste de faire vivre les différentes équipes (pédagogiques, éducatives, pluriprofessionnelles) en articulant mieux leurs réflexions et interventions dans la complémentarité et dans le respect des missions de chacune de leurs composantes. Cela s'oppose aux tentations, faciles, de l'enseignant-e, homme ou femme « à tout faire ».

LE SUIVI DES ÉLÈVES

Le professeur principal et l'équipe pédagogique, à laquelle est associé le CPE, assurent au quotidien, avec les autres professionnels de l'équipe éducative, le suivi individuel des élèves. La réussite scolaire ne peut se construire indépendamment des conditions sociales et psychologiques de jeunes en construction, qui pèsent sur leur rapport à l'École et leur projection dans l'avenir. Les relations avec les familles sont une composante importante. Elles

exigent du temps, de la concertation, de la formation et concernent l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle. Les outils informatiques, devenus incontournables, doivent être mieux maîtrisés et ne sauraient se substituer au contact direct entre les personnels et avec les familles.

L'équipe pédagogique est le pivot de l'organisation des enseignements et de l'activité scolaire des élèves (travail personnel, évaluations, mise en place de projets, vie dans la classe...). Permettre aux élèves de trouver une cohérence à leurs apprentissages en est un objectif premier.

LA VIE SCOLAIRE

Le climat scolaire a un impact important sur la réussite des élèves. Il dépend de facteurs liés aux conditions matérielles de travail et d'accueil, au taux d'encadrement, mais aussi à l'organisation pédagogique et éducative. Il est aussi indispensable de prendre en compte l'environnement culturel, social et économique de l'établissement. La stabilité des équipes de vie scolaire est enfin un facteur important de cohérence éducative et d'appui aux activités socio-éducatives. Il faut avant tout renforcer, améliorer leur formation, mais aussi développer des pratiques démocratiques impliquant les élèves, de façon à engager toute la communauté éducative dans la vie quotidienne du collège.

**OBÉISSANCE
AUX INJONCTIONS,
COMPÉTENCES
TRANSVERSALES,
MULTIPLICATION DES
RÉUNIONS...**

POUR LE SNES-FSU,
IL EST URGENT QUE LES
PERSONNELS REPRENENT
LA MAIN SUR LEUR MÉTIER



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ



**LA FONCTION PUBLIQUE
EST VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE
EST NOTRE COMBAT.**

La F.S.U. (Fédération Syndicale Unitaire) agit chaque jour
avec et pour les personnels de la fonction publique.
www.fsu.fr

 **Avec la FSU,**
pour le Service Public !

LES REVENDICATIONS DU SNES-FSU

Le travail collectif est une richesse que les hiérarchies malmènent : au lieu de faciliter la tâche des équipes, l'institution s'emploie trop souvent à la gouverner sur des modes de management contre-productifs. Or, le débat et la réflexion commune participent de la vitalité des métiers et permettent aux personnels d'élaborer des solutions aux difficultés rencontrées, que ce soit dans l'organisation générale du travail ou dans la prise en charge collective et individuelle des élèves, notamment dans le cadre de projets éducatifs. Pour le SNES-FSU, il est urgent de permettre aux personnels de reprendre la main sur leurs métiers. Pour cela, les enseignants doivent pouvoir s'appuyer sur les ressources du collectif des pairs, face aux incertitudes propres à l'activité d'enseigner. Cela signifie échanger et débattre sur ses façons de faire, sans regard surplombant ni jugement de valeur, sans contrôle de la hiérarchie et dans le respect de la liberté pédagogique. Cela passe aussi par des équipes pluriprofessionnelles complètes dans tous les collèges ; par le respect des qualifications, des missions et de l'autonomie professionnelle des personnels ; par la reconnaissance (y compris financière avec, par exemple, le doublement de l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves) du travail effectué.

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHÉSION

Ce bulletin doit être remis au responsable SNES de votre établissement
ou, à défaut, envoyé à la section académique du SNES.

Il est aussi possible d'adhérer en ligne sur le site du SNES : www.snes.edu

NOM :

Prénom :

Catégorie :

Résidence, bâtiment, escalier :

N° et voie (rue, bd...) :

Boîte postale, lieu-dit :

Code postal :

--	--	--	--	--	--

Ville ou pays étranger :

Établissement d'exercice :

Code postal :

--	--	--	--	--	--

Ville :

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents.

La cotisation donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non. Elle peut être réglée en plusieurs fois.

